



Pièce défectueuse /contrat de garantie

Par **mogway**, le **29/04/2010** à **11:25**

Bonjour,

j'ai fait installer une pompe à chaleur en 2007 avec signature de fins de travaux le 28/03/2008. Ma garantie courrait jusqu'au 28/03/2010.

En janvier 2010, la pompe tombe en panne. Le SAV intervient le 01/03/2010, change la sonde du moteur et indique sur le compte rendu d'intervention que si le problème persiste, il faudra remplacer la carte électronique du moteur. Je lui fais remarquer que la garantie expire le 28/03/2010 mais il me dit qu'on s'arrangera.

Le 22/04/2010, la pompe tombe de nouveau en panne et le SAV me dit que c'est la carte électronique.

Mais il ne veut pas la prendre sous garantie. Je lui signale que le problème de carte avait été détectée en mars 2010 donc avant la fin du contrat de garantie et qu'il devait à ce moment là la changer.

Mais il me réplique que la carte était signalée défectueuse et non en panne au 01/03/2010.

Je souhaite savoir si le fait d'avoir constatée que la carte était défectueuse avant la fin de la garantie ne me permet pas maintenant qu'elle est en panne de bénéficier de ma garantie.

Je vous remercie de votre réponse. Cordialement.